



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question au Gouvernement n° 2229

Texte de la question

AVENIR DES LIGNES CORAIL

M. le président. La parole est à M. Yves Deniaud, pour le groupe de l'UMP.

M. Yves Deniaud. Monsieur le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, certains présidents de conseil général, qui ne se privent pourtant pas de dépenser hors de leur champ de compétences et de mener grand train de vie, ont organisé la contestation tapageuse d'une prétendue fermeture de grandes lignes ferroviaires, rebaptisées maladroitement, il est vrai, trains d'intérêt régional par la SNCF, telles Caen-Tours, Nantes-Lyon ou Nantes-Bordeaux. À les en croire, on aurait fermé purement et simplement ces lignes : plus aucun train n'aurait circulé et on aurait fermé les gares. Il y a une variante : on aurait chargé la mule des conseils régionaux d'un nouveau bât fiscal, pour acquitter des dépenses qui devraient être assumées par l'État. La réalité est tout autre, et vous avez fait justice, monsieur le ministre, de tels propos. Il serait bon cependant de réaffirmer solennellement devant la représentation nationale que, bien loin d'être favorable à la fermeture de ces lignes, le Gouvernement a la volonté d'oeuvrer pour leur modernisation, qu'il s'agisse de l'infrastructure ou du matériel roulant. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jacques Desallangre. Où sont les crédits pour la SNCF ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Dans cette affaire, monsieur Deniaud, je ne suis sensible qu'à l'intérêt des usagers, et non à la polémique que, tirant parti de la période estivale, traditionnellement creuse, certains ont organisée.

La baisse continue de la fréquentation des lignes Corail pose effectivement question. Nous voulons donc que ce service soit mieux articulé avec les trains régionaux et les trains à grande vitesse. J'ai demandé à la SNCF de reprendre les discussions avec les présidents de région - ce qu'elle a fait - pour qu'on arrive à une offre de services qui satisfasse celles et ceux qui ont besoin du train pour leurs déplacements professionnels ou de loisirs.

C'est ainsi que nous sommes arrivés à ce que je crois être un accord équilibré. Aux termes de cet accord la SNCF, comme je l'ai souhaité, ne supprimera aucune ligne Corail ; deuxièmement, elle réinvestira plus de 130 millions d'euros dans l'amélioration de ce type de liaison ; troisièmement, elle mettra à la disposition de certaines régions divers matériels de trains régionaux, pour assurer le même service que précédemment, à la charge de la SNCF.

Nous sommes donc parvenus à un dispositif " gagnant-gagnant ", qui a pour seul objectif de maintenir la qualité du service public fourni aux usagers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2229

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 octobre 2005